

16^e SECTION

Le CNU est une instance démocratique essentielle pour l'examen collégial de nos missions par des pairs au sein de nos disciplines

La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie pleinement son cadre national pour la défense des missions de service public, pour le développement des disciplines et des approches interdisciplinaires, pour la gestion nationale des carrières ou encore pour l'affirmation du lien fondamental à tout niveau entre enseignement et recherche.

NOS REVENDICATIONS

QUALIFICATION

La politique de gels de postes des établissements entraîne un gâchis humain et scientifique considérable. En 2017, seuls 7 % de qualifiés MCF et 11 % de qualifiés PR ont eu un poste par concours.

Le SNESUP-FSU revendique des créations de postes de MCF et PR et défend la qualification, en tant que reconnaissance nationale de l'aptitude à l'exercice des missions d'enseignant-chercheur.

SUIVI DE CARRIÈRE

Le dispositif du suivi de carrière a été boycotté par 75 % des collègues concernés en 2018. En 16^e section, les collègues PR comme MCF ont siégé en observateurs, sans examen des dossiers ni prise de parole durant la séance.

Les élus des listes SNESUP-FSU continueront de s'opposer au suivi de carrière, même dans sa dimension « expérimentale », c'est-à-dire non obligatoire actuelle. Il est illusoire de croire qu'il s'agit d'aider les collègues en difficultés. Ce dispositif est au contraire intimement lié à la volonté de les classer et de les hiérarchiser, notamment dans un objectif de modulation des services à la hausse. Il aboutira nécessairement à une normalisation des pratiques que le SNESUP-FSU récusé.

PROMOTIONS

Le SNESUP-FSU défend une augmentation des promotions et le déroulement d'une carrière sur au moins deux grades pour tous les MCF et les PR. Il dénonce le passage au choix à l'échelon exceptionnel, sélection introduite uniquement pour les MCF.

Dans l'examen des dossiers, les élus des listes SNESUP-FSU défendent la pluralité des approches et des disciplines. Ils et elles sont sensibles aux conditions d'exercice des collègues.

PROFESSION DE FOI DES LISTES PRÉSENTÉES PAR LE SNESUP-FSU AVEC LA PARTICIPATION DU SNCS-FSU

Pièce maîtresse pour la défense du statut de fonctionnaires d'État des enseignants-chercheurs face aux pouvoirs locaux et leurs arbitraires, le CNU est la cible d'attaques récurrentes visant sa dénaturation ou sa disparition. Le récent projet de loi de « transformation de la fonction publique », en réduisant les prérogatives des commissions administratives paritaires, dessaisirait le CNU des procédures d'avancements de grade des enseignants-chercheurs. Ce serait alors la fin du contingent national de promotions accordées par le CNU. La CPU, quant à elle, envisage tout simplement de supprimer le CNU. Le SNESUP-FSU s'oppose fermement à ces politiques qui entraîneront une régression démocratique ainsi qu'à tout excès de localisme.

CRCT

Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés par les établissements dans l'année antérieure, entraînant une diminution continue (- 10 % en huit ans). En 2016-2017, cela correspondait au total à 900 CRCT, pour environ 48 000 EC concernés.

Le SNESUP-FSU revendique à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national ainsi qu'un contingent CRCT supplémentaire suite à un congé de maladie, parental ou à une mission d'intérêt collectif.

PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE

Le SNESUP-FSU fait le constat du traitement inégalitaire de la PEDR : un tiers des établissements attribuent une prime aux collègues classés dans les 50 % « meilleurs » alors que dans d'autres établissements des collègues classés dans les premiers 20 % n'ont pas de prime. Un quart des établissements définissent un montant unique de PEDR, tandis qu'un autre quart établit un montant différencié entre MCF et PR. Un quart encore fixe un montant pour les dossiers classés dans les 20 % « meilleurs » et un autre montant pour les 30 % suivants. Enfin, d'autres établissements définissent à la fois des montants différents selon les corps ainsi que des critères locaux supplémentaires.

Le SNESUP-FSU s'oppose à la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des enseignants-chercheurs. Il dénonce la logique des primes qui est un pis-aller pour cacher la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat et qui favorise toujours les mêmes. Dans le cadre contraint existant, et par souci d'équité, le SNESUP-FSU défend un examen national et transparent des dossiers par le CNU ainsi que des modalités d'attribution et un montant de prime identique pour tous.

Pour défendre nos missions au sein du service public, pour imposer la collégialité, pour une gestion nationale des carrières

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES



VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES PRESENTÉES PAR LE SNESUP-FSU



avec le soutien du SNCS-FSU, listes ouvertes aux non-syndiqués, composées sur la base du respect de cette profession de foi et des conceptions communes pour le métier et le service public.

Le SNESUP-FSU propose des candidates et des candidats engagés dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatifs de la diversité des établissements et des territoires, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires. Il a fait le choix de viser la parité des candidats.

NOS ACTIONS AU COURS DE LA PRECEDENTE MANDATURE

Par leurs actions au sein de la 16^e section du CNU, les élus sortants des listes SNESUP-FSU ont respecté leurs engagements tant au niveau de la reconnaissance de toutes les activités des EC que de la prise en compte de la situation individuelle des personnes.

- Travail sur la publication des critères d'évaluation des dossiers de candidatures, en s'attachant à ce qu'ils respectent la diversité des approches théoriques et méthodologiques. Les élus du SNESUP-FSU ont œuvré contre l'utilisation des quartiles Scimago pour la qualification. Si la mesure est passée pour les PR, elle a été efficacement combattue pour les MCF.
- Défense de la reconnaissance de la langue française dans les publications.
- Refus du caractère obligatoire et systématique du suivi de carrière.
- Propositions de plusieurs motions contre le suivi de carrière, pour la défense de la qualification ou encore contre Parcoursup.

Globalement, par leur action au sein de la CP-CNU, les listes SNESUP-FSU ont obtenu un contingent MCF séparé du contingent PR pour l'évaluation des dossiers de candidature à la PEDR.

NOS ENGAGEMENTS

Fonctionnement des sections et des membres du CNU

- Respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU.
- Défendre au sein de la CP-CNU des règles de déontologie communes à l'ensemble des sections.
- Ne pas utiliser sa position d'élu à des fins personnelles.
- Mettre en débat et rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers.
- Rédiger et diffuser des comptes rendus permettant de prendre connaissance de l'activité des sections.

Amélioration des conditions d'exercice du métier

- Mettre en débat des propositions concrètes pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Tenir compte des interruptions de carrière et veiller à la représentation des femmes dans les promotions.
- Être attentif à la reconnaissance des situations de handicap pour les promotions, les CRCT, la PEDR.
- Agir pour l'augmentation du contingent de congés de recherche ou de conversion thématique.

Analyse des dossiers et défense des collègues

- Défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière des EC : enseignement sous toutes ses formes, recherche y compris interdisciplinaire, diffusion des connaissances scientifiques, activité et responsabilités administratives, électives.
- Prendre en considération les conditions particulières d'exercice de toutes les missions des EC (IUT, ESPE, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique...).
- Défendre la diversité des approches épistémologiques, théoriques, méthodologiques au sein des disciplines.
- Combattre toute normalisation des pratiques de recherche et des modes de diffusion des résultats.
- Promouvoir l'usage de la langue française dans les publications.
- Défendre une analyse qualitative des dossiers et ne pas se restreindre à des comptages bibliométriques quantitatifs.
- Refuser toute évaluation automatique sous forme de lettres ou de chiffres.
- Conseiller les collègues qui le souhaitent lors de la constitution de leur dossier et les informer à l'issue de la session CNU, en respectant la confidentialité des débats.